

-7 DEC 2000

92B153

VERT MARINE
Société Anonyme
au capital de 400.000 Euros
Siège social : 115, rue Jean de la Varende
BOIS GUILLAUME (SEINE MARITIME)

RCS ROUEN B 384 425 476

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 30 JUIN 2000

L'An Deux Mille,
Et le Trente Juin, à Neuf Heures,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Madame Colette BENZ, Commissaire aux Comptes, et Monsieur Olivier LESUEUR, Co-Commissaire aux Comptes ont été régulièrement convoqués

Monsieur Thierry CHAIX préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Pascal GLEIZES et Madame Martine JOURDAN, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Paul CHAIX est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 1999,
- le rapport de gestion du Conseil d'administration,

A 3748

AC

VERT MARINE

S.A. au capital de 400.000 €

115. rue Jean de la Varenne

76230 BOIS GUILLAUME

RCS ROUEN B 384 425 476

- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports des Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée,

Puis Monsieur le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 1999,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966,
- Proposition de renouvellement du mandat des administrateurs,
- Mandats des Commissaires aux Comptes,
- Questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
Puis, il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 Décembre 1999 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 721.748 Francs de la manière suivante :

- Dotation à la réserve légale 51.193 Francs

VERT MARINE

S.A. au capital de 400.000 €

115. rue Jean de la Varende

76230 BOIS GUILLAUME

RCS ROUEN B 384 425 476

- Le solde, au Compte « autres réserves »..... 670.555 Francs

Total égal au bénéfice de l'exercice..... 721.748 Francs

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre les administrateurs et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que les mandats d'administrateurs de Monsieur Thierry CHAIX, de Monsieur Jean-Pascal GLEIZES et de Monsieur Paul CHAIX, sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2005.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que les mandats de Monsieur Olivier LESIEUR, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur François CARTIER, Co-Commissaire aux Comptes suppléant subsistent, décide de ne pas renouveler les mandats de Madame Colette BENTZ, Co-Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Christian BENARD, Co-Commissaire aux Comptes suppléant arrivés à leur terme.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'effectuer les formalités légales de dépôt.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

AC

VERT MARINE

S.A au capital de 400.000 €

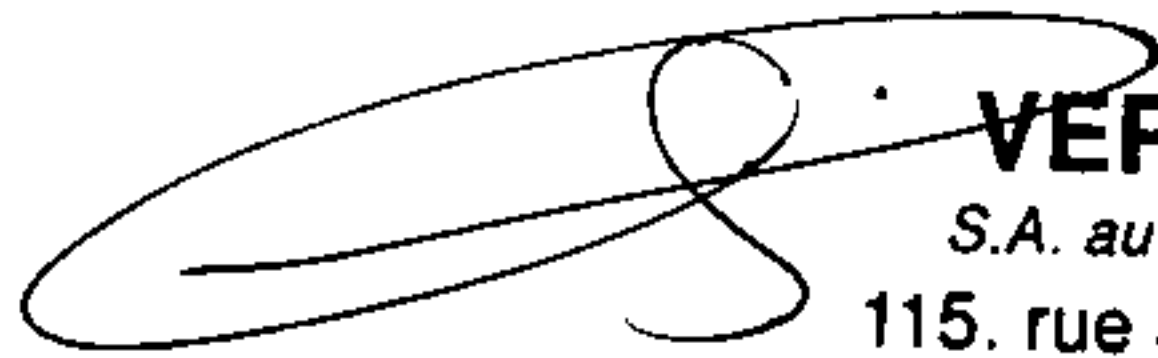
115. rue Jean de la Varende

76230 BOIS GUILLAUME

RCS ROUEN B 384 425 476

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
M. Thierry CHAIX



VERT MARINE
S.A. au capital de 400.000 €
115. rue Jean de la Varende
76230 BOIS GUILLAUME
RCS ROUEN B 384 425 476

Les scrutateurs
M. Jean-Pascal GLEIZES

Madame Martine JOURDAN

Le Secrétaire
M. Paul CHAIX

VERT MARINE

S.A. au capital de 400.000 €

115. rue Jean de la Varenne

76230 BOIS GUILLAUME

RCS ROUEN B 384 425 476